



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation à Pôle emploi

Question écrite n° 8451

Texte de la question

M. Sébastien Nadot attire l'attention de Mme la ministre du travail sur la situation à Pôle emploi. Pendant les dix dernières années, la France a subi une grave crise économique et sociale avec pour conséquence une augmentation croissante du taux de chômage. Face à cette dure réalité, les 54 000 agents de Pôle emploi ne ménagent pas leurs efforts. Né de la fusion en 2009 de l'ANPE et des ASSEDIC, Pôle emploi assure des missions essentielles dans la lutte contre le chômage et la précarité : accueillir, indemniser, conseiller, accompagner les usagers (entreprises comme personnes privées d'emploi) dans leurs recrutements comme dans leurs transitions professionnelles. En première ligne pour répondre aux différents plans gouvernementaux (plan 100 000 formations, plan 500 000 formations), Pôle emploi et ses agents sont de nouveaux sollicités par le Gouvernement pour la réussite du Conseil en évolution professionnelle (CEP), du Parcours emploi compétences (PEC), du Plan d'investissement dans les compétences (PIC). Dans ce contexte, l'annonce par le directeur général de Pôle emploi d'un probable plan de suppression de 4 000 postes sur trois ans (après 297 postes pour l'année 2018) suscite une certaine incompréhension, voire de vraies inquiétudes sur la pérennité du service public de l'emploi. Il lui demande quel message elle entend délivrer (aux milliers d'agents qui chaque jour s'investissent pour faire diminuer la courbe du chômage et luttent contre la précarité qui touche nombre de personnes dans l'emploi) sur l'avenir accordé à Pôle emploi, ses missions, ses agents et si elle confirme les 4 000 suppressions de postes sur trois ans.

Texte de la réponse

Conformément aux orientations fixées par le Président de la République, le gouvernement s'est engagé à réduire d'ici 2022 les déficits publics dans le respect des obligations de la France au niveau européen. Le ministère du travail se doit, à l'instar de l'ensemble des ministères, de contribuer à son niveau à l'effort de maîtrise de la dépense publique, dans un contexte de reprise de l'activité économique, mais également d'intégrer la qualité du service rendu par Pôle emploi. A ce titre, de la même manière que la hausse du chômage a donné lieu à un renforcement très significatif des moyens de Pôle emploi (recrutement de 2 000 CDI en 2012 et de 2 000 CDI en 2013), l'évolution des effectifs de Pôle emploi doit naturellement être articulée avec l'évolution du chômage (nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi) dans les années à venir, cette évolution ayant un impact sur la charge de travail des conseillers. Des réflexions sont en cours à ce stade sur différents scénarios d'évolution. En outre, des gains de productivité sont attendus au sein de Pôle emploi, grâce notamment à la mise à disposition de nouveaux outils numériques. Ces évolutions liées à la baisse du chômage et aux gains de productivité permettront ainsi à Pôle emploi à la fois de répondre aux nouveaux enjeux liés à la mise en œuvre du programme présidentiel (notamment l'ouverture de l'assurance chômage aux démissionnaires et aux indépendants) et de contribuer à l'effort de maîtrise de la dépense publique.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Nadot](#)

Circonscription : Haute-Garonne (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8451

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [22 mai 2018](#), page 4200

Réponse publiée au JO le : [3 juillet 2018](#), page 5855